

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2021

RATIFICATION ORDONNANCE RELATIVE AUX MODALITÉS DE REPRÉSENTATION
DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS RECORANT POUR LEUR ACTIVITÉ AUX
PLATEFORMES - (N° 4361)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS49

présenté par
Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« à cet effet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.